



**RÈGL. 2024-400 ABROGEANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2016-260 RELATIF
À UNE AIDE FINANCIÈRE POUR LE DÉNEIGEMENT DES
CHEMINS PRIVÉS**

ATTENDU que le conseil municipal a adopté, le 18 janvier 2016, le règlement numéro 2016-260 relatif à une aide financière pour le déneigement des chemins privés, lequel est entré en vigueur le 2 février 2016;

ATTENDU que ce règlement ne remplit pas les critères d'équité qu'il visait étant donné qu'il ne touche qu'une très petite quantité de citoyens;

ATTENDU que l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 15 janvier 2024 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance;

EN CONSÉQUENCE :

Le conseil municipal de Labelle décrète ce qui suit :

ARTICLE 1

Le règlement numéro 2016-260 relatif à une aide financière pour le déneigement des chemins privés est abrogé.

ARTICLE 2

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

RÈGLEMENT ADOPTÉ lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 19 février 2024 par la résolution numéro 053.02.2024.

Vicki Emard
Mairesse

Claire Coulombe
Greffière-trésorière et directrice générale

CERTIFICAT D'ATTESTATION DES APPROBATIONS REQUISES

Conformément à l'article 446 du code municipal, le présent certificat atteste que le règlement 2024-400 a reçu toutes les approbations nécessaires à son entrée en vigueur, et ce, selon les dates suivantes :

Avis de motion et dépôt du projet de règlement: 15 janvier 2024

Adoption du règlement : 19 février 2024

Avis public et entrée en vigueur : 20 février 2024

EN FOI DE QUOI, ce certificat d'attestation des approbations requises est donné ce 20 février 2024.

Vicki Emard
Mairesse

Claire Coulombe
Greffière-trésorière et directrice générale